



Recommandation : 48

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 48

Adhésion aux recommandations du groupe de travail de la CFSR

Le CSWSR adhère aux recommandations du groupe de travail éducation à la circulation et la mobilité de la CFSR et recommande que la Communauté française prenne les mesures pour mettre ces recommandations en œuvre.

Commentaires :

Cette recommandation présente une adhésion générale aux concepts liés aux recommandations de la CFSR de 2012. Le suivi de cette recommandation est compliqué du fait de l'évolution des données depuis 2012. Le CSWSR décide d'abroger cette recommandation.

Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

Néant.

**Recommandation : 49**

Statut : Réalisée
 En cours 25%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 49**Mise en place d'un continuum éducatif**

Le CSWSR recommande de mettre en place un continuum éducatif dans le cadre du cursus scolaire, adapté aux capacités cognitives, psychomotrices et socio affectives par classes d'âge de l'enfant à l'adolescent, et qui vise à fournir à ces derniers les informations nécessaires pour faire face aux risques propres à leur classe d'âge et ainsi réduire leur surreprésentation dans les victimes de la route. Ce continuum éducatif doit débuter dès l'âge de 3-4 ans et se développer jusqu'à la fin des secondaires.

Commentaires :

L'outil pédagogique "Éducation à la circulation et à la mobilité" établit un continuum pédagogique pour les 2,5-12 ans (enseignement fondamental). Cet outil a été réalisé à l'initiative et par le réseau "Enseignement Wallonie-Bruxelles" ; le comité de rédaction étant constitué d'inspecteurs du maternel et du primaire et d'experts en sécurité routière.

Le même travail est en cours pour le secondaire.

Suite à la régionalisation de la sécurité routière, le Gouvernement wallon, en janvier 2015, a mis en place une cellule d'éducation à la sécurité routière et à la mobilité (EMSR) au Service Public Wallonie (Direction générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques - Département de la Stratégie de la mobilité - Direction de la Planification de la mobilité).



Cette cellule EMSR fait partie d'un groupe de travail composé des administrations et cabinets ayant en charge l'enseignement, l'éducation à la sécurité routière et l'éducation à la mobilité.

La Wallonie est associée à la réflexion mais la diffusion du message au sein des écoles relève de la compétence et de l'initiative de la ministre de l'Education de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Obstacles rencontrés :

Le travail reste à valider au sein de l'administration de la FWB avant de pouvoir être diffusé et servir de référent aux opérateurs en mobilité et sécurité routière.

Évolution attendue :

Lancement d'un continuum pédagogique pour la rentrée scolaire 2016 avec la formation de "personnes ressources" au sein des écoles et la mise en lien avec des opérateurs extérieurs + mise à disposition d'outils pédagogiques.



Recommandation : 50

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 50

Une approche combinant pratique et explications

Le CSWSR recommande que, particulièrement pour les classes d'âge les plus jeunes, l'éducation à la circulation et à la mobilité intègre une mise en pratique des concepts « learning by doing » ou « ervaringsgericht onderwijs », suivi d'une explication des concepts. De nombreuses études ont démontré que, pour ces classes d'âge, cette approche était la plus performante.

Commentaires :

Dans les projets de formation d'enseignants, qu'ils soient de l'enseignement ordinaire ou du spécialisé, ces concepts ont été pris en compte. Cette approche permet également l'intégration des professeurs d'éducation physique dans le processus.

Pour les années scolaires 2014-2015 et 2015-2016 (<http://mobilite.wallonie.be/news/appel-a-projets--education-a-la-securite-routiere>), la Région wallonne a lancé des appels à projets concernant l'éducation à la sécurité routière et à la mobilité à destination des écoles. Pour la sélection des projets, elle a établi une liste de critères. Le concept de "learning by doing" constituait à chaque fois un critère de sélection.

Hors appels à projets, la Région wallonne subsidie également d'autres projets éducatifs, tels que le brevet du cycliste. Pour ces projets subsidiés, elle veille également à ce que le critère "learning by doing" soit pris en compte.



Wallonie



CONSEIL SUPÉRIEUR WALLON
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

La DGO2 (D211) veillera au fil des années à une application renforcée de ce principe.



Recommandation : 51

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 51

Organiser le relais de la sensibilisation par les parents

Le CSWSR recommande que, lors des différentes phases du continuum éducatif, une communication soit organisée avec les parents afin d'assurer leur relais et leur collaboration dans l'éducation de leurs enfants en matière d'éducation à la circulation et à la mobilité.

Par ailleurs, le CSWSR recommande qu'une sensibilisation vers les parents soit organisée en vue d'attirer leur attention sur l'importance de leur comportement au volant et, de façon plus générale, comme usager de la route, en tant que modèle du comportement de leur enfant.

Commentaires :

Non encore entamé.

Obstacles rencontrés :

Néant.



Wallonie



Évolution attendue :

Collaboration entre la cellule EMSR de la DGO2 et l'AWSR.



Recommandation : 52

Statut : Réalisée
 En cours 25%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 52

Fixation des objectifs de l'éducation à la circulation et la mobilité pour chaque cycle scolaire

Le CSWSR recommande que les objectifs à atteindre lors des formations de chaque cycle du continuum éducatif soient clairement identifiés et exprimés. Les objectifs repris en annexe I forment une première approche de ces objectifs qui pourront être affinés lors de réunions ultérieures du groupe de travail « éducation à la circulation et à la mobilité en milieu scolaire ».

Commentaires :

Ces objectifs ont été affinés pour l'enseignement primaire et sont en cours de validation au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Ces objectifs pour l'enseignement secondaire sont en cours d'élaboration.

Obstacles rencontrés :

Néant.



Wallonie



Évolution attendue :

Définition officielle d'un nouveau socle de compétences "Mobilité et sécurité routière" par la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Recommandation : 53

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 53

Mise en place d'une attestation d'éducation à la circulation et la mobilité

Le CSWSR recommande qu'une attestation circulation et mobilité soit remise à chaque enfant. Cette attestation sera ensuite complétée par la mention des diverses formations et, le cas échéant, la réussite de l'évaluation au terme de la formation à laquelle l'enfant aura participé dans le cadre des différents cycles du continuum éducatif. Dans un tel schéma, le brevet du piéton et le brevet du cycliste seraient ainsi partie intégrante du continuum éducatif.

Commentaires :

Cette piste n'a jusqu'à présent pas été suivie.

Obstacles rencontrés :

Les exemples cités du brevet du piéton et du brevet du cycliste ont demandé, lors de leur déploiement un important investissement financier et humain, nécessaires à leur garantie de qualité. Le brevet du cycliste demande d'importants moyens en Régions wallonne et bruxelloise chaque année. Le brevet du piéton (en Région bruxelloise) a été suspendu pour une année scolaire. Il existe un très large consensus sur l'adéquation de la recommandation mais compte tenu des contraintes budgétaires, la mise en œuvre de cette recommandation semble prématurée.



Wallonie



Évolution attendue :

Néant.



Recommandation : 54

Statut : Réalisée
 En cours 25%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 54

Référent éducation à la circulation et à la mobilité au sein des conseils de participation

Le CSWSR recommande qu'au sein de chaque Conseil de participation des établissements scolaires, un référent « éducation à la circulation et la mobilité » soit désigné. Ce référent sera chargé de la coordination générale des formations à la circulation et à la mobilité qui seront organisées au sein de l'établissement.

Le CSWSR recommande en outre que ce référent organise la coordination de diverses tâches liées à la sécurité routière. Le suivi de ces diverses tâches peut bien sûr être assuré par d'autres personnes – membres du corps enseignant ou parents d'élèves.

Ces diverses tâches, dont la coordination qui devrait être assurée par le référent, sont :

- *élaboration d'un code de conduite en matière de sécurité routière aux abords de l'école :*
 - *comportement des parents en voiture aux abords de l'école ;*
 - *désignation des zones pour arrêt des voitures ;*
 - *importance du comportement des parents en tant qu'usagers de la route – valeur exemplative ;*
- *organisation du relais vers les parents pour l'accompagnement de leurs enfants dans le continuum éducatif ;*
- *soutien dans l'organisation de covoiturage ;*
- *Soutien à d'autres modes de déplacement que le transport en voiture ;*
- *Organisation de circuits et d'accompagnement pour les trajets vers l'école en vélo.*



Commentaires :

Ce référent a été rebaptisé "personne ressource" en éducation à la mobilité et à la sécurité routière (EMSR).

La cellule EMSR du SPW a fait des recherches sur les définitions et missions d'autres référents scolaires (problématique des "dys" et des TIC).

La cellule EMSR du SPW a également consulté des acteurs en ErE-DD (Éducation à l'environnement et au développement durable), entre autres sur les personnes référentes dans ce domaine.

Cela a débouché sur un ajustement des définitions et missions de la personne ressource EMSR, qui doit tenir compte de la limitation du nombre d'heures qui pourraient être affectées à cette mission (prise en compte du NTPP, soit le nombre total de périodes professeurs).

Les missions de ces personnes ressources sont redéfinies en concertation avec la Fédération Wallonie Bruxelles, la Région bruxelloise et la Région wallonne.

Obstacles rencontrés :

Le monde enseignant est positif sur les missions mais doute de son applicabilité sans ajout de capital période supplémentaire pour disposer d'une personne ressource dans chaque établissement scolaire. Toutefois il existe dès à présent la possibilité d'intégrer cette approche en consacrant une partie du capital période à la coordination d'un tel projet. Il est évident qu'il serait facilitant de pouvoir disposer de périodes supplémentaires liées à la rédaction d'un projet spécifique.

Évolution attendue :

- Mesure des besoins de ces personnes ressources.
- Séances d'information à destination des écoles.
- Formations des premières personnes ressources.
- Développement d'une page Internet à leur destination.
- Définition et coordination des personnes ressources (réseau).



Recommandation : 55

Statut : Réalisée
 En cours 50%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 55

Mise en place du matériel didactique et labellisation du matériel didactique

Le CSWSR recommande qu'une instance soit chargée de l'analyse et de l'évaluation du matériel didactique prévu pour chaque cycle. Cette instance serait également chargée d'accorder un label au matériel répondant aux objectifs du cycle et aux aspects pédagogiques requis en fonction du développement cognitif, psychomoteur, et socio affectif de la classe d'âges considérée.

Le CSWSR recommande que, si du matériel didactique adéquat n'est pas disponible pour un cycle donné, l'instance soit chargée d'en coordonner la réalisation en collaboration étroite avec les associations actives en matière d'éducation à la circulation et à la mobilité.

Commentaires :

La Région wallonne a développé les outils suivants : les jeux Optimove et Optimove junior.

Optimove est un jeu de stratégie coopératif bilingue (français/néerlandais) qui vise à encourager les jeunes, mais aussi les adultes, à se déplacer autrement de manière ludique et conviviale.

Quelle combinaison de transport choisir? En empruntant quel itinéraire? Les joueurs sont aussi invités à répondre à des questions sur la mobilité, l'environnement ou la sécurité routière, permettant d'avancer et suscitant le débat.

Spécialement conçu pour les jeunes de 13 à 99 ans, Optimove se joue en groupe. Ce jeu est autant adapté à un cadre d'éducation formelle que non formelle.



Les écoles, les ludothèques, les maisons de jeunes, les centres pour jeunes, les mouvements de jeunesse...utiliseront facilement le jeu à l'intérieur de leur structure.

Un livret d'exploitation sur les trois thématiques (mobilité, sécurité routière et environnement) permet à l'animateur de jeu d'aller plus loin dans ses réponses aux questions que les joueurs peuvent se poser.

Nb de joueurs : 4 à 21 joueurs + 1 meneur de jeu.

Durée : 1h00.

Edition : SPW DGO2 – octobre 2013

Personne de contact : optimove@spw.wallonie.be

Optimove junior Optimove est une adaptation du jeu Optimove. Il est spécialement conçu pour les enfants de 8 à 12 ans.

Nb de joueurs : 4 à 21 joueurs + 1 meneur de jeu.

Durée : 2 h00 – 2 périodes de cours.

Edition : SPW DGO2 – octobre 2013

Personne de contact : optimove@spw.wallonie.be

La Région wallonne est également en train de mettre en place une mallette pédagogique physique et virtuelle en matière d'EMSR.

Pour ce qui concerne la labellisation du matériel didactique, la cellule EMSR du SPW a fait des recherches sur la labellisation de matériel éducatif en matière d'ErR DD en FWB et en matière d'EMSR en Flandre.

Pour ce qui concerne l'ErE-DD en FWB, une des actions et recommandations des Assises de l'Education relative à l'Environnement et au Développement durable de 2011 était "d'inciter à la labellisation et à l'agrément des ressources pédagogiques ErE DD". Cela se traduisait en deux engagements : d'une part, la Ministre de l'enseignement obligatoire inciterait les concepteurs de ressources pédagogiques ErE DD à faire une demande d'agrément auprès de la Commission de pilotage conformément au décret du 19 mai 2006 ; d'autre part, le Comité scientifique et pédagogique de l'accord de coopération entre Communauté française, Région wallonne et Région de Bruxelles-Capitale continuerait à encourager les concepteurs de ressources pédagogiques à obtenir la labellisation en "Education relative à l'environnement et au Développement durable".

Concrètement, la démarche auprès du Comité scientifique et pédagogique était tellement lourde que seuls deux projets ont été adoptés. Le rôle de ce Comité a été redéfini : il est à présent au service des administrations et cabinets pour examiner la pertinence soit d'éditer soit de rééditer un outil pédagogique.

On constate une remise en question semblable en ce qui concerne la labellisation d'outils pédagogiques en Flandre en matière d'EMSR. La labellisation était un objectif de la Région flamande. Face aux difficultés pour mettre en place une telle labellisation, elle a renoncé au projet. Elle a plutôt mis en place dans l'enseignement secondaire le projet SMS (Slimme Mobiele Scholen) : une liste d'outils pédagogiques disponibles auprès de différents organismes a été dressée par la Région.



Selon certains critères, les écoles disposent d'un budget offert par la Région pour commander gratuitement des outils repris sur cette liste. En échange, la Région leur demande une évaluation des outils utilisés.

La Région et l'IBSR ont signé une convention qui prévoit le transfert, par l'IBSR à la Région, des fichiers sources des documents pédagogiques et de sensibilisation relatifs aux enfants et aux jeunes. La Région va progressivement éditer de nouvelles versions de ces documents, avec son propre logo.

Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

Projet de mise à disposition d'une mallette pédagogique physique et virtuelle en matière d'EMSR.

En ce qui concerne la labellisation, la Wallonie va mettre en place une liste "officielle" d'outils pédagogiques, une solution intermédiaire comme en Flandre.



Recommandation : 56

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 56

Mise en place d'une certification pour les associations actives en matière d'éducation à la circulation et à la mobilité

Le CSWSR recommande qu'un cahier des charges soit réalisé pour chaque module du continuum éducatif et qu'une instance soit chargée d'accorder une certification aux associations qui respectent ce cahier des charges.

Cette instance devra faire preuve de la nécessaire objectivité et indépendance. Afin de garder un contact avec les activités de terrain, le personnel chargé de la certification des associations et de la labellisation du matériel didactique devra néanmoins réaliser, éventuellement en collaboration avec les associations, un certain nombre de formations pour les divers cycles du continuum éducatif. Les critères à respecter pour obtenir la certification devront être clairement exprimés.

Commentaires :

Une première étape a été la définition de critères d'évaluation dans les appels à projets en EMSR qu'ils soient introduits par les associations ou les pouvoirs communaux.

**Obstacles rencontrés :**

Néant.

Évolution attendue :

En Région wallonne (DGO 211), on considère que, tout comme la labellisation des documents, la certification des associations est un processus très lourd et qui ne paraît plus justifié au vu des associations actives dans les écoles. Proposition de formations à destination de ces associations afin d'avoir une cohérence dans les messages et les pratiques pédagogiques adaptées.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, cette démarche est déjà mise en place avec les services de l'inspection et l'administration de la FWB. Toutefois, la Fédération considère qu'il pourrait être intéressant de signer un accord de collaboration entre les différentes Régions et la Fédération afin d'institutionnaliser cette démarche. Une des choses essentielles étant d'assurer le suivi du travail réalisé par les associations afin de s'assurer qu'il correspond aux attentes du terrain dans le respect du décret mission.



Recommandation : 57

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 57

Subsidiation normalisée des associations certifiées

Le CSWSR recommande que l'instance évoquée ci-dessus calcule un prix de revient normalisé pour une formation par une association certifiée de chaque cycle et que la subsidiation de chaque association certifiée active en matière d'éducation à la circulation et à la mobilité soit déterminée sur base d'un nombre de formations à organiser pendant une année donnée et sur base des conventions conclues avec les établissements scolaires.

Commentaires :

La Région wallonne a mis en place une reconnaissance des associations traitant de mobilité et/ou de sécurité routière. L'objectif est de reconnaître officiellement ces associations et d'organiser leur subventionnement structurel.

Aucun prix de revient normalisé par formation n'a été défini. Les associations reçoivent un budget global qu'elles doivent gérer selon le plan d'action approuvé par la Région.

De même, la subsidiation n'est pas déterminée sur base du nombre de formations à organiser pendant une année donnée mais sur base du plan d'actions de l'association.



Wallonie



CONSEIL SUPÉRIEUR WALLON
DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

Signature d'une convention-cadre avec toute une série d'associations en 2016.



Recommandation : 58

Statut : Réalisée
 En cours 50%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 58

Site Internet à destination du corps enseignant

Le CSWSR recommande qu'un site Internet soit mis à disposition des intervenants en matière d'éducation à la circulation et à la mobilité, reprenant les différents cycles du continuum éducatif, les associations actives et certifiées organisant de telles formations ainsi que le matériel didactique labellisé disponible pour chaque module.

Commentaires :

Le nouveau portail mobilité de la Région wallonne (<http://mobilite.wallonie.be/home.html>) a été créé en septembre 2013. Un onglet de ce portail est réservé aux établissements scolaires. Les écoles peuvent y trouver les outils pédagogiques en EMSR développés par la Région ou des propositions d'actions par mode de déplacement (<http://mobilite.wallonie.be/home/je-suis/un-etablissement-scolaire.html>).

Obstacles rencontrés :

Néant.



Évolution attendue :

Est en cours d'élaboration la page internet pour les personnes ressources en EMSR (Education à la mobilité et à la sécurité routière) en milieu scolaire qui vont être formées en 2016-2017.

Le site enseignement.be peut également accueillir des informations ou servir de relais. Il pourrait être intéressant d'y enregistrer les expériences positives vécues sur le terrain en EMSR.



Recommandation : 59

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 59

Site Internet à destination des parents d'enfants

Le CSWSR recommande qu'un site Internet soit mis à la disposition des parents d'enfants. Ce site Internet reprendra les objectifs de l'éducation à la circulation et à la mobilité en milieu scolaire, communiquera les différents objectifs des modules successifs et, de façon générale, mettra à disposition des parents toutes les informations qui leur sont nécessaires pour accompagner la démarche des professeurs.

Commentaires :

Non encore entamé, mais le site enseignement.be peut rencontrer ces attentes. Toutefois il reste à construire l'information à y placer.

Obstacles rencontrés :

Néant.



Wallonie



Évolution attendue :

Néant.



Recommandation : 60

Statut : Réalisée
 En cours 0%
 A mettre en œuvre
 A revoir
 Abrogée

Conseil supérieur wallon de la Sécurité routière Suivi des recommandations des EGSR-W de 2012

Date de la version 14/06/2017

Date impression 14/06/2017

Recommandation : 60

Intégration de la formation et de l'examen théorique pour l'obtention du permis B dans le cadre scolaire

Le CSWSR recommande que, sous réserve d'un accord de principe favorable de la communauté Wallonie Bruxelles, un groupe de travail spécifique soit rapidement mis en place pour traiter de la problématique et des modalités d'une intégration des formations, et de l'examen théorique pour l'obtention du permis de conduire B dans le cadre scolaire.

Commentaires :

Non entamé.

La cellule EMSR s'est informée auprès du VSV (Région flamande) concernant l'expérience "Rijbewijs op school".

Des discussions se sont déjà tenues sur le sujet mais de nombreux écueils apparaissent. Il semble nécessaire de mettre sur pied un groupe de travail spécifique à cette approche afin de pouvoir évaluer la faisabilité de ce projet.



Wallonie



Obstacles rencontrés :

Néant.

Évolution attendue :

Néant.